

REPRISE DE LA COTATION DES TITRES CARTHAGE CEMENT

Suite à la publication du résultat de l'ouverture des plis des offres financières relatives à la cession du bloc d'actions du capital de la société CARTHAGE CEMENT, le Conseil du Marché Financier a décidé la reprise de la cotation des titres CARTHAGE CEMENT à partir de la séance du **jeudi 17 janvier 2019**.